

# Malgré les plafonnements, l'addition prud'homale reste élevée !



Licenciement abusif	14 592 €	Plafonné loi travail
Licenciement irrégulier	2 432 €	
Travail dissimulé	14 592 €	Non plafonnés loi travail
Harcèlement moral	14 592 €	
Préjudice moral	9 728 €	
Préjudice financier	2 432 €	
Obligation sécurité et résultat	4 864 €	
Exécution déloyale du contrat	7 296 €	
Article 700	1 500 €	
<b>Total</b>	<b>72 028 €</b>	

+ Les montants dus aux titres des obligations conventionnelles ou contractuelles

(Exemple pour un salarié d'une entreprise de moins de 11 salariés ayant 6 ans d'ancienneté et un salaire mensuel brut de 2 432 €)

## L'ASSURANCE PRUD'HOMALE EXISTE

### UNE GARANTIE FINANCIÈRE

- Paiement des condamnations prud'homales

### UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

- Hotline d'information juridique sociale
- Paiement immédiat des frais de défense

### UNE PRÉVENTION DES RPS OBLIGATOIRE

- Réponse à l'obligation légale du code du travail concernant les Risques Psychosociaux



## POUR OBTENIR VOTRE TARIFICATION



### Votre courtier vous renseigne :

ASSUR PLUS - Pierre-Yves BUSSELIER

338, Chemin des Baux

13610 Le Puy Sainte Réparate

06 09 58 45 16

[pyb@assurplus.com](mailto:pyb@assurplus.com)

[www.assurplus.com](http://www.assurplus.com)